

Conseil communautaire. Un débat sur le PLUi



Le conseil de Questembert communauté s'est réuni mardi soir.

Il s'est prononcé sur le maintien de taux des impôts locaux, taxe d'habitation, foncier non-bâti et de foncier bâti. Quant au point financier, effectué à l'issue du compte administratif 2018, il fait apparaître une situation financière très correcte. Cet acquis est préservé dans le cadre du budget 2019. « Quand bien même l'évolution de ce budget affiche un effet ciseau assez prononcé, dû à une mise à niveau des services et à la prise en compte d'un développement de certaines activités, la situation financière de la communauté demeure préservée à un niveau tout à fait satisfaisant, qu'il s'agisse de l'épargne nette, de la pression fiscale, du niveau d'investissement ainsi que de l'endettement », a résumé Jean-Claude Rakozy, vice-président en charge des finances.

Le budget primitif 2019 se résume ainsi : Section de fonctionnement : 16 245 630 €; Section d'investissement : 8 682 494 €. Quant au budget des déchets, il est à l'équilibre. Aucun emprunt n'est envisagé au titre de ce budget principal, ce qui signifie que fin 2019, l'endettement s'élèvera à 4,127 M€. Ce qui donne une dette de 165 € par habitant pour une moyenne nationale 2017 de 180 €, et une capacité de désendettement de 3,08 années à comparer avec la moyenne 2017 de 3,29 années. « La maîtrise de la dette est à l'évidence assurée », a précisé Jean-Claude Rakozy.

PLUi : Une surprise un peu amère

Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) était le point le plus important abordé lors de ce conseil. Il a suscité un long débat entre les conseillers. « Concernant le PLUi, on a eu une sacrée surprise quand le collège de commissaire enquêteur est venu nous remettre sa copie. Il nous a expliqué que les avis PPA et surtout les services de l'État ont émis un avis défavorable », a souligné René Danilet, vice-président en charge d'urbanisme. « Mais ça reste un avis ». Il continue : « Ils remettent en cause un tas de choses qui avaient été dans leur principe validés. Sur l'évolution de la population, nous étions partis sur des hypothèses du recensement 2016, avec une progression assez régulière de 1,7 %. Cette évolution permet de déterminer le nombre d'habitant qu'on peut accueillir sur un horizon de dix à quinze ans et, d'autre part, déterminer les zones importantes à construire. Ils ont estimé que c'était bien trop et nous devons descendre à 1 % ». René Danilet a aussi rappelé que « ça fait quatre ans qu'on travaille sur le

devons descendre à 1,70 %». René Barnet a aussi rappelés que « ça fait quatre ans qu'on travaille sur le PLUi ». « Aujourd'hui, il y a l'avocat du cabinet en charge du dossier qui travaille là-dessus, pour éviter qu'on ait trop de dérive par rapport au PADD. Le Copil travaille pour revoir les règles, on va se réunir de nouveau prochainement et on va attaquer vers la fin du mois une concertation avec chaque commune », a-t-il conclu.